

Le droit parlementaire au Cameroun

Durant les cinquante dernières années, le parlement camerounais ne comportait qu'une seule chambre : l'Assemblée nationale. Il est devenu bicaméral en 2013 à la faveur de la mise en place du Sénat prévu par la Constitution de 1996. Le caractère présidentiel du régime n'a pas été affecté. En revanche, ses caractères parlementaires ainsi que l'équilibre des pouvoirs ont été largement rénovés avec la cohabitation des deux chambres, la mise en marche de la « navette parlementaire », une saisine plus fréquente du Conseil constitutionnel, une plus grande sollicitation du gouvernement au cours de la procédure législative et une interpellation plus régulière de celui-ci par les parlementaires dans le cadre du contrôle de son action.

Cet apprentissage, parfois jonché d'embûches et de conflits de compétences, a montré l'urgence de la maîtrise par les acteurs de premier rang (députés, sénateurs, membres du gouvernement, membres des cabinets ministériels, fonctionnaires du parlement) des règles du bicaméralisme en particulier et du droit parlementaire en général.

Cet ouvrage, qui en présente les fondamentaux, combinant les outils théoriques et la pratique parlementaire vécue de l'intérieur, s'adresse également à tous ceux qui s'intéressent de manière générale au fonctionnement des institutions politiques : enseignants, chercheurs et étudiants en droit, magistrats, avocats, postulants à la fonction parlementaire, responsables des partis politiques et de la société civile.

Pierre Flambeau NGAYAP est sénateur de la République du Cameroun, vice-président de l'Union parlementaire africaine (UPA). *Politologue, juriste, économiste, pharmacien, enseignant, il est l'auteur, entre autres, de : Cameroun : qui gouverne ? et L'opposition au Cameroun, les années de braise.*

Etudes africaines
Série Droit

Illustration de couverture : © shvaista - Fotolia.com

ISBN : 978-2-343-11278-7
33 €



Pierre Flambeau NGAYAP

Le droit parlementaire au Cameroun

Etudes
africaines

Série Droit

Pierre Flambeau NGAYAP

Le droit parlementaire au Cameroun

L'Harmattan